

Renaud Meltz

Professeur en histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace

renaud.meltz@gmail.com

Né le 18 novembre 1973

Marié, quatre enfants.

I. FORMATION

2015 HDR préparée sous la direction du Pr. Jean-François Chanet (Sciences Po Paris) : « Pour une histoire culturelle des relations internationales. Acteurs, pratiques, circulations, XIX^e-XX^e siècles ».

- Mémoire inédit : *Vers une diplomatie des peuples ? L'opinion publique et les crises internationales sous la monarchie de Juillet : France et Grande-Bretagne.*

- Essai de synthèse : *Le voleur et l'architecte.*

- Recueil de 27 publications.

Jury composé des Professeurs :

Fabrice Bensimon (Paris-Sorbonne),
Jean-François Chanet (Sciences Po Paris),
Christophe Charle, (Panthéon-Sorbonne),
Alain Chatriot (Sciences Po Paris),
Joanna Innes (Somerville College, Oxford),
Robert Tombs (St-John's College, Cambridge).

2005 Doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction du Professeur Jean-Paul Bled, à l'Université Paris-Sorbonne : *Le Mage et le Régent, Alexis Léger (1887-1975).*

Mention très honorable avec félicitations unanimes du jury composé des Professeurs :

Jacques Bariéty (Paris-Sorbonne),
Jean-Paul Bled (Paris-Sorbonne),
Pierre du Bois (Université de Genève),
Robert Frank (Panthéon-Sorbonne),
Georges-Henri Soutou (Paris-Sorbonne).

1999 Agrégation d'Histoire.

1997-1998 DEA d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, mention très-bien.

1995-1996 Maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, mention très-bien.

1994-1995 Licences de Philosophie et d'Histoire à l'Université Paris-Sorbonne.
1990-1991 Baccalauréat A1, mention très-bien.

II. CURSUS PROFESSIONNEL

2017 Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace.
2014-2016 Création de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique à Tahiti.
2011-2013 Délégation au CNRS, à l'Institut des Sciences de la Communication (ISCC).
2007-2017 Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de la Polynésie française.
2006 Qualifié aux fonctions de Maître de conférences par le CNU en :
– 9^e section, langue et littérature françaises.
– 22^e section, histoire du monde contemporain.
2004-2007 Pensionnaire de la Fondation Thiers.
2000-2004 ATER à l'Université Paris-Sorbonne.
1999-2000 Allocataire de recherche à l'Université Paris-Sorbonne.
1996-1997 Directeur du département de Français de l'Académie militaire de langues de Sana'a (Yémen), service national (VSL).

ENSEIGNEMENTS

À l'UHA :

— Licence d'Histoire, CM et TD :

- L1 : L'Europe de 1815 à 1848/Vie politique de la France contemporaine
- L2 : L'Europe face aux épreuves du XX^e siècle (1914-1945)
- L3 : La démocratie en France et en Europe second XX^e siècle

— Master : Histoire des institutions à l'époque contemporaine.

À l'UPF :

— Licence d'Histoire, CM et TD :

- L1 : Histoire de la Troisième République.
- L2 : Histoire économique et culturelle de l'Europe, XIX^e-XX^e siècles.
- L3 : - Histoire politique de l'Europe au XIX^e.
- Initiation à la recherche (Archives territoriales).

- CM de culture générale, ouvert aux étudiants de toutes disciplines :
 - L3 : Histoire des idées politiques de 1789 à nos jours.
- Licence d'Administration publique (formation continue, préparation aux concours administratifs catégorie A) :
 - Histoire de l'idée républicaine ; histoire de la construction européenne ; la France des Trente Glorieuses.
- Master « Métiers de l'enseignement », préparation aux concours (ESPE), CM et TD :
 - Citoyenneté, république, démocratie, France 1789-1899.
 - Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1950.
 - Le monde britannique, 1815-1931.
 - Penser et construire l'Europe, 1919-1992.
- Master Recherche « Langues, cultures et société en Océanie » :
 - M1 : Histoire de la colonisation de la Polynésie.
 - M2 : Création et animation d'un séminaire pluridisciplinaire : « Sources et méthodes, Monde océanien ». Interventions de chercheurs français et étrangers.
- Professeur invité à l'Institut diplomatique de Pékin (mai 2015) :
 - M2 : L'opinion publique et les relations internationales, 1815-1945.
- Université et IUFM de la Nouvelle-Calédonie (2010) :
 - L3 : Histoire de la France au XIX^e.
 - Préparation aux concours : Penser et construire l'Europe, 1919-1992.
- ATER à l'Université Paris-Sorbonne (2000-2004) :
 - TD des CM de Jean-Paul Bled (L2 et L3) :
 - Histoire de l'Allemagne au XIX^e siècle.
 - Histoire de l'Allemagne de 1919 à 1945.
 - L'Autriche-Hongrie au second XIX^e siècle.
 - TD des CM de Georges-Henri Soutou (L2) :
 - Histoire des Relations internationales de 1945 à 1989.
 - Analyse du monde contemporain.

RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

- Mission pour la création d'une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique. Création effective au 1^{er} janvier 2017 sous la triple tutelle UPF—UNC-CNRS, intégrée au réseau national des MSH. <http://www.msh-reseau.fr/actualites/nouvelle-venue-au-sein-du-rnmsh-la-msh-du-pacifique>
- Président et membre de plusieurs comités de sélection PRU, MCF, ATER et Prag, 9^e et 22^e sections.
- Responsable pédagogique de la licence histoire (UPF).
- Membre du jury pour le premier concours de recrutement des attachés juridiques à l'Assemblée territoriale de Polynésie française.

ENCADREMENT ET ANIMATION DE LA RECHERCHE

- Directeur du CRESAT (EA 3436), Centre de recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques.
- Directeur de l'axe « Rencontres » de l'EA EASTCO (Sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie).
- Chercheur collaborateur régulier de l'UMR SIRICE.
- Co-direction de deux thèses :
 - Edoardo Frezet, « Trois réactions à la démocratie jacksonienne : John C. Calhoun, Francis Lieber, et John Q. Adams », en co-direction avec le Professeur Pierre-Yves Quiviger ; Philosophie, Université de Nice.
 - Penelope Tahutini, « Les Américains à Tahiti au XIX^e siècle » en co-tutelle avec Christopher Ballard, Australian National University, Pacific history, professeur invité à l'UPF.
- Direction d'une douzaine de mémoires de M2 traitant des transferts et circulations culturelles entre l'Europe et l'Océanie (XIX-XX^e siècles).
- Membre du comité de rédaction de la revue *Hermès* (2011-2014).
- Organisation de trois colloques internationaux mêlant chercheurs de plusieurs disciplines et grands témoins pour les deux premiers :
 - « De part et d'autre du Danube : L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans de 1815 à nos jours », colloque international en hommage à Jean-Paul Bled organisé par le Centre Roland Mousnier, avec le soutien de l'École doctorale II de l'Université Paris IV et du CNRS.
 - « Morale et diplomatie au XIX^e siècle », colloque international organisé par le Centre d'histoire du XIX^e siècle (Universités Paris 1-Paris IV), avec le soutien de l'ISCC-CNRS, en Sorbonne, les 15 et 16 juin 2012. Co-organisation avec Isabelle Dasque.
 - « Les écrivains-diplomates, Pratiques, sociabilités, influences (XIX^e-XXI^e siècles) », Colloque international, 12-14 mai 2011, Ministère des Affaires étrangères et européennes. Placé sous le haut patronage de M. le ministre des Affaires étrangères et européennes, avec le parrainage de l'Académie des sciences morales et politiques. Co-organisation avec Laurence Badel, G. Ferragu et Stanislas Jeannesson.

— Définition et animation du programme de recherche « Politique culturelle de la France de 1918 à nos jours » au sein de l'UMR 8596 CNRS-Centre Roland Mousnier, 2003-2005.

III. PUBLICATIONS

Mes recherches s'organisent autour de trois pôles thématiques qui relèvent d'une histoire culturelle du politique (XIX^e et XX^e siècles) :

- Prise de décision politique et opinion publique dans les crises internationales ;
- La diplomatie française et les écrivains-diplomates : l'invention d'une tradition et les circulations d'un modèle ;
- Les sociétés européennes et le Pacifique : impérialisme, circulations d'idées, transferts culturels.

1. Ouvrages

— *Pierre Laval. Socialiste, Pacifiste, Collabo*, Perrin, à paraître en 2018 (ouvrage soutenu par une bourse du CNL).

Le Laval de Vichy n'est pas inscrit dans celui de Châteldon, suivant je ne sais quel déterminisme ; mais il ne sort pas non plus de nulle part. L'étudiant, le jeune avocat, le militant socialiste fiché au carnet B, comme le maire d'Aubervilliers, le père des assurances sociales ou le responsable de la déflation : tous ces avatars méritent d'être mieux connus, pour eux-mêmes, et pour comprendre le Laval de l'Occupation. L'enchaînement pose des questions : comment celui qui a été fabriqué par la III^e République, son positivisme juridique, sa culture oratoire, parlementaire, électorale, a pu la répudier et devenir l'un de ses fossoyeurs ? À la faveur de quels chassés croisés, celui qui a épousé le pacifisme de gauche, dans les années 1920, s'est-il trouvé à se maintenir aux affaires en incarnant le pacifisme de droite dans les années 1930 ? Comment le socialiste, évoluant insensiblement vers la droite, a-t-il pu recommander le rapprochement avec l'Allemagne nazie, traiter avec l'Italie de Mussolini ? Pourquoi, en dépit de ces évolutions, Laval n'a-t-il pas procédé au complet renversement des alliances françaises ? Reste le cœur du mystère : comment l'homme jovial, souple, bon père de famille, est-il entré dans la logique de la Collaboration jusqu'à devancer les demandes allemandes en livrant les enfants de juifs étrangers de la zone non occupée ?

Pour essayer de répondre à ces interrogations, cette biographie de Laval, appuyée sur des archives publiques (AN, MAE, PP etc.) et privées (papiers familiaux) jamais exploitées pour une très large part d'entre elles, considère le personnage dans la globalité de sa trajectoire et de ses dimensions. Ce livre entend raconter un personnage relativement ordinaire, qui a fait de sa représentativité un atout. De sorte que cette biographie de Pierre Laval condense une large partie des enjeux de l'histoire sociale et politique de la première moitié du XX^e siècle français. Suivre Laval, c'est s'obliger à considérer l'histoire dans sa continuité, malgré les ruptures, et dans sa globalité : que l'un des pacifistes français les plus sincères, qu'un parlementaire façonné par la culture politique française se soit abandonné à la mort du monde dont il procédait, qu'il ait contribué à son suicide, voilà le mystère que ce livre souhaite approcher.

— *Une diplomatie des peuples ? L'opinion publique et les crises internationales de 1830 à 1848*, Vendémiaire, à paraître.

La version publiée du mémoire inédit de mon HDR explore plusieurs problèmes relevant d'une histoire culturelle de la politique et de la diplomatie, mais aussi de l'histoire des médias et des relations internationales.

D'abord, quel espace public de discussion transnationale peut-on repérer dans l'Europe du premier XIX^e siècle grâce à la croissance du nombre de journaux et de leurs lecteurs, susceptible de conférer une réalité sociale à la notion d'opinion publique ? Il s'avère qu'il existe, en Europe occidentale, entre la France, la Grande-Bretagne voire le monde

rhéna, des conditions juridiques, matérielles et culturelles pour que s'acclimatent les usages de la modernité politique, fondée sur la délibération parlementaire et la liberté d'expression, dans les échanges entre les opinions publiques nationales.

Deuxième question : quel rôle joue cette nouvelle actrice des relations internationales ? L'opinion publique en France et en Grande-Bretagne exerce-t-elle une influence belliciste ou irénique ? Si les diplomates, les politiques, les autorités intellectuelles, et jusqu'aux journalistes eux-mêmes, craignent le désordre engendré par une opinion mal informée des réalités internationales, une analyse fine de certaines crises montrent que le public réclame précisément une meilleure information pour arbitrer au bénéfice de la collectivité nationale une politique étrangère suspectée d'être menée au bénéfice d'intérêts particuliers. À cet égard, l'usage de la faculté d'arbitrer des crises internationales est étroitement liée à la revendication politique en faveur d'un élargissement du scrutin ; la crise de 1840 articule ainsi des revendications socio-économiques, démocratiques et patriotiques.

Enfin, l'étude de crises où se déploie toute la gamme des rivalités possibles entre la France et la Grande-Bretagne, rivalités politiques et culturelles (le modèle révolutionnaire français, après 1830), impériales (l'influence française en Égypte, en 1840), coloniales (la contestation du protectorat français sur Tahiti, en 1844) manifeste l'émergence d'une opinion publique internationale. Cette opinion internationale, arbitre impartial des rivalités nationales, existe au moins comme réalité discursive, invoquée par les parties elles-mêmes. Ce livre donne à voir l'usage transcendantal de cette opinion publique internationale, comme une échappatoire aux apories de la discussion bilatérale, sorte d'œil de Dieu appelé à juger les nations dans leurs différents et leurs prétentions particulières à faire le bien pour le monde. Pour autant, la pratique très novatrice d'une diplomatie de la place publique, par les Belges, en 1830-1831, est largement récusée par les milieux les plus libéraux en France comme en Grande-Bretagne, par une sorte de réhabilitation nationalitaire de l'outil diplomatique traditionnel.

— *De part et d'autre du Danube. L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans de 1815 à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean-Paul Bled*, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2015, co-direction avec Matthieu Dubois.

De part et d'autre du Danube, la curiosité de Jean-Paul Bled n'a cessé de balancer entre le monde germanique et les Balkans au bénéfice d'une œuvre qui couvre l'ensemble de l'histoire contemporaine. Jean-Paul Bled, auteur d'une vingtaine d'ouvrages et d'une centaine d'articles, spécialiste reconnu de l'histoire de la Prusse et de l'Autriche-Hongrie, est aussi un biographe à succès. Ses portraits de François Joseph, Bismarck ou François Ferdinand diffusent la science historique la plus rigoureuse à un large public, par la grâce d'une écriture vivante et accessible. Aux jeunes docteurs et enseignants-chercheurs formés par Jean-Paul Bled, venus des nombreux pays qui font la matière de ses travaux, se sont joints des figures reconnues de l'historiographie des mondes germaniques, en France et à l'étranger. Aussi bien, cet ouvrage constitue une somme originale et une contribution importante à l'histoire de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Europe balkanique.

L'Allemagne des XIX^e et XX^e siècles est au cœur de plus de la moitié de l'ouvrage. Histoire politique, des relations internationales ou culturelle, la diversité des curiosités et des tempéraments se fonde dans la fidélité à l'œuvre du maître. Les thèmes retenus et l'ambition documentaire maintiennent les interventions dans l'actualité de chaque historiographie. Les spécialistes du monde germanique proposent ici une lecture renouvelée de l'Allemagne par les sources et les angles d'attaque.

Les pays issus de l'Empire austro-hongrois, qui forment l'autre partie de l'ouvrage, démontrent l'étendue de la curiosité de Jean-Paul Bled : rares sont les historiens français capables de susciter des textes sur le Monténégro, le Kosovo, la Serbie, la Croatie, la Bosnie, mais aussi la Roumanie et la Hongrie. Le rayonnement international de Jean-Paul Bled a permis de réunir des textes sur un espace trop peu étudié et des questions méconnues dans la sphère académique francophone.

— *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition, XIX^e-XXI^e siècles*, Armand Colin, 2012, 414 pages, co-direction avec Laurence Badel, G. Ferragu et Stanislas Jeannesson.

« Comment peut-on être ambassadeur de France et poète ? » s'indignaient les surréalistes en apostrophant Paul Claudel. C'était en 1925. Que reste-t-il de cette alliance à l'heure du numérique, qui renouvelle l'écriture classique du diplomate ? Dédié à la conjugaison des deux activités, cet ouvrage met en lumière l'ancienneté, le renouvellement et la diversité des pratiques de l'écrivain entré en diplomatie et du diplomate entré en littérature. Interrogeant les identités multiples d'hommes destinés à intervenir dans et sur le monde, analysant les conditions matérielles de l'exercice de leur

métier, ainsi que leurs modes d'expression privilégiés, il examine aussi la validité d'un « modèle » français qui serait né avec Chateaubriand. Il s'interroge enfin sur l'invention d'une tradition, formalisée dans l'entre-deux-guerres, mais qui ne trouve sa consécration véritable qu'après 1945, à travers la fortune de l'expression unificatrice et duale d'« écrivain diplomate ».

Actes d'un colloque international qui s'est tenu à Paris en mai 2011, augmentés d'articles originaux, ce livre, au confluent de l'histoire littéraire, de l'histoire sociale et de l'histoire des relations internationales rassemble vingt-quatre contributions d'universitaires et de diplomates français et étrangers, ainsi que des échanges entre historiens et diplomates en activité. L'ouvrage est préfacé par Maurizio Serra, délégué permanent de l'Italie auprès de l'Unesco et écrivain.

— *Alexis Léger, dit Saint-John Perse*, Flammarion, collection Grandes Biographies, 2008, 846 pages. Ouvrage distingué par l'Institut, prix Maurice Baumont 2008.

Synthèse de ma thèse. Recensions dans la presse française et étrangère : *Le Nouvel Observateur* (J. Julliard), *Le Figaro*, *Libération* (Ph. Lançon), *Lire*, *Valeurs Actuelles*, *La Croix*, *Les Échos*, *L'Expansion*, France Culture, LCI, Canal Académie, la *Libre Belgique*, *l'Orient le jour* ; la presse spécialisée : *Esprit*, *Commentaire*, *Études*, *Quinzaine littéraire*, *Histoires littéraires* etc. ; les sites internet : Non-Fiction, Poezibao, Fabula, « La République des livres » (Pierre Assouline), « Lettres ouvertes » (Raphaël Sorin), etc.

Cette première biographie de Saint-John Perse entend réunir ce qui a été séparé par Alexis Léger lui-même : la vie du diplomate et celle du poète. Le lecteur qui ouvre le volume de la collection de la Pléiade de Saint-John Perse ne peut qu'être fasciné par une série de contradictions. Le poète y affirme l'irréductibilité de l'œuvre au fait historique, mais multiplie les confidences biographiques. Il se targue de son rôle dans la conduite de la politique étrangère de son temps, mais s'exonère du naufrage à quoi elle a abouti. Le lecteur du poète découvre une vie dont il pressent la part romanesque et qui méritait d'être réécrite.

Pour mener cette enquête à son terme, il a fallu rétablir les faits dissimulés, reconstituer le perpétuel palimpseste du diplomate qui effaçait ses traces à mesure qu'il révisait sa politique pour donner le sentiment qu'elle était immuable. Cette recherche s'est fondée sur la consultation minutieuse des archives diplomatiques françaises, anglaises, américaines, allemandes, italiennes, belges, suisses etc, mais aussi des organismes internationaux (SDN, BIT), sans compter les archives politiques (Archives Nationales) et militaires (Service historique de la Défense), et de nombreuses archives privées, à commencer par celles du poète.

Les mystifications d'Alexis Léger ne sont pas seulement un rideau de fumée à dissiper. Elles permettent de plonger l'individu dans le bain de son époque et offrent la garantie, en s'intéressant à une personne, de connaître la société des écrivains, celle des diplomates, et la politique étrangère de la France de 1920 à 1945. Épris de puissance et de gloire, le secrétaire général du Quai d'Orsay a voulu la conférence de Munich (1938), pour le bien de la France et celui de sa carrière. Il a bataillé secrètement contre le général de Gaulle, en espérant rafler la mise, à la Libération, avec le soutien de l'Amérique où il s'était réfugié. Le poète a aussi œuvré, avec sa science du diplomate, fort de ses réseaux, pour obtenir le prix Nobel de littérature en 1960.

Cette biographie totale est la relecture d'un destin qui se voulait exemplaire sans se dévoiler et d'un prophétisme qui se prétendait infaillible malgré le désastre de 1940.

2. Coordinations de numéros de revues

— « La fabrique d'une actualité internationale dans la presse au XIX^e », coordination d'un numéro spécial de la revue *Monde(s)*, avec Delphine Diaz, introduction de 70 000 signes.

— « Acteurs et pratiques de la diplomatie de l'âge classique au début du XX^e siècle », *Histoire, Économie, Société*, 2/2014, juin 2014, codirection avec Isabelle Dasque, coordination, introduction, et rédaction d'un article, 122 pages.

Ce dossier et, plus généralement, l'histoire diplomatique que nous avons en vue, s'assigne de croiser les regards et les objets, pour embrasser tous les enjeux de la diplomatie : militaires et stratégiques, économiques et commerciaux, culturels et religieux, juridiques et humanitaires. Et de considérer l'objet « diplomatie » sous toutes ses formes : secrète et ouverte, privée et publique, officielle et officieuse. Ce numéro esquisse ainsi l'étude des voies informelles de négociation et d'action, relayées parfois par des acteurs non étatiques, et qui émergent aux côtés de la « diplomatie d'État » et de ses représentants officiels thèmes explorés depuis quelques années par des travaux novateurs.

Cette ambition inscrit l'histoire de la diplomatie du XIX^e dans un temps long, en plongeant dans des débats et les usages nés à l'époque moderne, nécessaires à l'élucidation d'un XX^e siècle novateur en matière de principes et de pratiques. Ce choix permet de questionner le sens de la notion d'événement en histoire politique et d'interroger la pertinence des grandes ruptures – Révolution, Grande Guerre – en matière de valeurs et pratiques dans la conduite extérieure des États et de leurs représentants.

La notion de morale, au centre de ce numéro, permet d'éprouver la pertinence et la possibilité de nos ambitions en faveur d'une histoire diplomatique renouvelée. L'histoire des idées ne suffit pas à rendre compte d'une diplomatie juste, dans ses principes et sa conduite ; nous avons essayé, ici, de la marier à une histoire des pratiques diplomatiques, qui ont leurs héritages spécifiques, évoluant à leur rythme propre, opposant une forme d'inertie aux bouleversements des idées, ou les bousculant par des novations relevant de l'histoire sociale – quoiqu'une diplomatie juste vise, selon le vœu de Guizot, à réunir buts et moyens dans la même moralité. L'évolution de l'éthos du diplomate, fondé sur des qualités privées mais universelles, héritées du système curial, n'évolue pas toujours au train des idées. Il faut aussi tenir compte des valeurs et des pratiques propres aux régimes, aux périodes, aux systèmes d'organisations internationales, sans que cette rationalisation ne puisse jamais épuiser le mystère d'une conduite individuelle, nourrie d'idéologie, de codes professionnels et de mobiles personnels.

— « Le monde Pacifique dans la mondialisation », avec Dominique Barbe, *Hermès* n°65, avril 2013 (coordination d'articles pluridisciplinaires, introduction et rédaction d'un article), 249 pages.

« Il y a un monde du Pacifique » ! En 1956, le général de Gaulle découvrit le Grand Océan. Il profitait de sa traversée du désert pour aller aux territoires français de Polynésie et de Mélanésie qui l'avaient rallié, pendant la guerre. Dix ans plus tard, encore, en juillet 1966, le père de la puissance nucléaire française assistait au premier essai atmosphérique réalisé par le Centre d'Expérimentation du Pacifique, à Mururoa.

Ce monde du Pacifique, considéré ici en dehors des grandes façades continentales, comme espace océanique assez vaste pour contenir à lui seul l'ensemble des continents, a connu une intégration très tardive dans la mondialisation. Nous avons d'abord voulu, avec ce numéro, mettre en relation des savoirs qui s'ignorent généralement, pour additionner des points de vue historicisant, mais pas nécessairement historiques, sur le processus d'intégration de l'Océanie au reste du monde. Ce numéro s'ouvre ainsi sur une partie diachronique. L'intégration de l'Océanie, tardive, brutale et complexe, au monde mondialisé, a produit les conséquences que l'on imagine : quand un monde de cultures symboliques, basé sur l'échange de cadeaux, rencontre le monde globalisé, linéaire, basé sur l'échange de biens et de signes, c'est tout son système de communication qui est remis en question. Nous avons donc soumis le monde du Pacifique à la question de la communication et de ses technologies, en étroite relation avec les enjeux de la diversité et des identités culturelles. C'est pourquoi, pour clore ce numéro, nous avons considéré des faits sociaux particulièrement propices à l'étude de ces identités : l'art, le patrimoine et la religion.

La singularité de ces faits sociaux, qui rendent compte d'identités singulières, leur fragilité et leur porosité aux effets de la mondialisation, comme leur capacité à rayonner et à se diffuser d'une façon universelle, permettent de comprendre comment le processus de mondialisation, et les effets de la communication globale, étudiés dans nos deux premières parties, ont réinventé l'Océanie.

En bouleversant les identités locales, en les mettant en relation avec des cultures lointaines, la mondialisation les a dénaturées, sans doute, mais elle a permis, *in fine*, l'invention de nouvelles identités, à commencer par une identité régionale. Une identité du Pacifique, ou de l'Océanie, bref, un monde du Pacifique, qui ne préexistait pas à la mondialisation.

3. Articles dans des revues à comité de lecture

— « Pour une histoire culturelle de la diplomatie. Pratiques et normes diplomatiques au XIX^e siècle »,

introduction, avec Isabelle Dasque, du numéro spécial, « Acteurs et pratiques de la diplomatie de l'âge classique au début du XX^e siècle », *Histoire, Économie, Société*, 2/ 2014, juin 2014, p. 3-16.

L'histoire de la diplomatie au XIX^e siècle n'aurait-elle pas droit au bénéfice du renouvellement historiographique et épistémologique que connaît l'histoire des relations internationales, à l'instar des autres champs de la discipline historique ? L'histoire diplomatique du XIX^e siècle mérite pourtant d'être revisitée, réinvestie, vivifiée par de nouveaux regards. Depuis plusieurs décennies, le renouvellement de l'histoire des relations internationales met en œuvre le programme ambitieux qu'avaient tracé les figures tutélaires de Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle dans les années 1960.

Si l'on définit la diplomatie par trois fonctions essentielles de mise en relation (que ce soit entre les États, les peuples ou les sociétés), la négociation, la représentation et l'information, il est de bonne logique d'attendre de l'histoire diplomatique une contribution décisive à l'effort de connexion des historiographies nationales. Stimulés par l'élargissement de leur champ, il serait fâcheux que les historiens des relations internationales en viennent à oublier le potentiel épistémologique de l'histoire diplomatique. La belle ensommeillée ne demeure-t-elle pas la mieux placée pour répondre à l'exigence, aussi légitime que rabâchée, à l'heure de la troisième mondialisation, d'une histoire globale, faute d'historiographies unifiées ou d'épistémologies partagées ?

— « Vers une diplomatie des peuples ? L'opinion publique et les crises franco-anglaises des années 1840 », *Histoire, Économie, Société*, 2/2014, juin 2014, p. 58-78.

Un premier système médiatique s'organise à partir des années 1830, en Europe occidentale, autour de la presse écrite. La politique étrangère y tient une place primordiale, permettant à l'opinion publique de se saisir de ces questions. L'opinion, nouvelle actrice des relations internationales, revendique la publicité de la diplomatie et s'érige en instance de jugement. Elle se revendique parfois comme la principale ressource morale du pays, et le fondement de sa puissance. Cette opinion se fait entendre, sous différentes formes sociales, pour réclamer une politique étrangère morale, face à un État libéral qui se cantonne à la sphère de ses intérêts. Cette exigence d'une politique bonne et, partant, universelle, favorise l'émergence d'une opinion publique internationale, partageant des valeurs. Naturellement, cette opinion se déploie dans les limites de l'étroit espace public européen.

Le propos de cet article est de montrer que, contre le sentiment et les discours des décideurs, l'affirmation de l'opinion publique dans les affaires internationales a produit des effets principalement iréniques. La meilleure connaissance réciproque a permis d'apprivoiser la culture médiatique adverse. En défendant la paix entre nations civilisées d'égales dignité, contre le bellicisme d'État, les opinions publiques françaises et anglaises ont participé à l'invention de la notion d'arbitrage : le tribunal informel de l'opinion a préfiguré, en somme, la judiciarisation de la société internationale. L'opinion publique a également revendiqué une démocratisation de chaque État, et de leurs relations, au bénéfice de la paix. Ainsi, l'appel à une diplomatie des peuples, affilié aux projets de paix hérités de Kant, dépassait-il la notion d'opinion en proclamant le refus des peuples d'être opposés entre eux, posture consubstantielle au refus d'être privé, pour chacun d'entre eux, de la maîtrise des questions de politique étrangère.

— « "Ici l'on danse" : Tahiti et l'opinion publique française sous la Monarchie de Juillet », *Hermès*, n°65, avril 2013, p. 41-49.

L'opinion, sous la Monarchie de Juillet, n'était pas préparée à la proclamation d'un protectorat sur une île qui évoluait, depuis la fin du XVIII^e siècle, dans la sphère d'influence britannique. La proclamation du protectorat sur Tahiti (1842), initiative de l'amiral Dupetit-Thouars ratifiée par Guizot, puis la décision, pas davantage préméditée, d'une annexion (1843), désavouée, cette fois, par le gouvernement français (1844) : cette chaîne d'événements donne à voir une opinion publique mobilisée par une « question tahitienne ».

Le protectorat sur Tahiti a trouvé le soutien d'une large partie de l'opinion, sensible à la diffusion du catholicisme et/ou de l'impérialisme français aux antipodes. La frange la plus patriotique des libéraux s'est trouvée d'autant plus déçue lorsque Guizot désavoua l'annexion, de crainte de mécontenter la Grande-Bretagne : l'opinion s'était moins souciée, peut-être, d'acquiescer Tahiti que de contester la rivale anglaise, dans un Océan largement dominée par elle.

— « Le monde Pacifique dans la mondialisation », introduction, avec Dominique Barbe, *Hermès*, n°65, avril 2013, p. 13-20.

Alors que l'aventure de Mururoa est aujourd'hui terminée, sa mémoire continue de vivre et de produire ses effets politiques, environnementaux, mémoriels ou culturels. Mais le monde Pacifique demeure largement ignoré des Français. Ce monde, qui mêle cultures autochtones, anglo-saxonnes, latines parfois, hybrides souvent, dont les îles sont travaillées par des forces centripètes et touchées par de grands flux océaniques, ce monde composé d'ensembles régionaux qui s'intègrent progressivement aux réseaux mondiaux, qui absorbe et se projette, se rétracte aussi, ce vaste monde, où la seule Polynésie française s'étend sur une superficie supérieure à celle de l'Union européenne, ce monde Pacifique nous demeure bien peu familier.

Il est vrai que le Pacifique, considéré dans ce numéro d'*Hermès* en dehors des grandes façades continentales, comme espace océanique, assez vaste pour contenir à lui seul l'ensemble des continents, a largement échappé à la première mondialisation, celle des grandes découvertes du XVI^e siècle. Il est non moins vrai que son intégration progressive aux empires coloniaux, aux marchés, aux circuits de personnes, de biens, de pratiques et d'idées, a largement procédé d'acteurs anglo-saxons, au XIX^e siècle.

Quand le Pacifique est considéré par les médias ou les organes savants, en France, c'est en général d'un point de vue géopolitique ou économique ; c'est pourtant sous l'angle plus ouvert que suggérait de Gaulle, celui des cultures et des identités, et suivant la question de son intégration au processus de mondialisation, que nous avons voulu présenter cet espace, qu'il s'agisse de le connaître en soi, comme un conservatoire (évidemment poreux) de civilisations mal connues de l'Occident, ou comme poste d'observation privilégié de la mondialisation en cours, qui affecte cet espace, mais le porte aussi à une existence globale.

— « Du protectorat à l'annexion : la lente pacification des Îles Sous-le-Vent (1880-1897) », *Monde(s)*, « Sociétés coloniales. Enquêtes et expertises », n°4, 2013, p. 233-250.

La convention de Jarnac, qui réglait depuis 1847 la rivalité franco-britannique dans les Îles Sous-le-Vent (ISLV), en interdisant aux deux puissances de se saisir de cette région, a été abrogée en 1887, permettant à la France de proclamer l'annexion de cet archipel polynésien, en 1888. L'arrivée de plusieurs centaines d'hommes, en 1897, permit de « pacifier » ce territoire, dont une partie des habitants refusait l'annexion.

Que faut-il entendre par la « pacification » des ISLV ? On désigne par là les dix années séparant la proclamation de l'annexion des ISLV, en mars 1888, une fois levée l'hypothèque anglaise, sur le plan de la diplomatie européenne, de l'annexion effective, au début de l'année 1897, lorsqu'une opération mobilisa plusieurs centaines d'hommes, débarqués sur l'île pour réduire les quelques centaines de rebelles à la souveraineté française.

Le mot de « pacification », employé parfois par les acteurs occidentaux (on ne sait pas comment en parlaient les autochtones), recouvre plusieurs notions. La dimension militaire est évidente ; il s'agit d'une guerre asymétrique, marquée par la supériorité technique, des Français, armés de fusils et soutenus par l'artillerie de marine. Par le nombre, la connaissance du terrain, qualifié de « brousse », et l'adaptation au climat, les soldats français se trouvaient en revanche en situation d'infériorité. Cette guerre qui ne dit pas son nom, revient officiellement à une opération de police, dans un espace désorganisé par la rivalité internationale et les dissensions internes. La présence de planteurs, artisans et commerçants étrangers, leurs activités, leurs revenus, justifiant des taxes portuaires et des patentes, bref, l'intégration de l'île dans un espace commercial plus vaste, avaient suscité de nouvelles occasions de rivalités entre les chefs et les districts.

Ces déséquilibres, provoqués par un contact tardif et violent, du fait du choc microbien notamment, entre des civilisations qui s'ignoraient jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, confère aussi un sens culturel à la pacification des ISLV : imposition d'un ordre civil, administratif, et d'une vision du monde. Deux visions du monde, deux cultures matérielles, deux systèmes d'exploitation du monde naturel, se rencontrent, mais cette dualité n'est pas toujours contradictoire, et peut entraîner des collaborations aussi bien que des conflits.

— « Lorsque le Quai d'Orsay dictait des articles : la fabrication de l'opinion dans l'entre-deux-guerres », *Relations internationales*, n°154, été 2013, p. 33-50.

L'usage de la presse par le Quai d'Orsay est l'occasion de poser la question de l'attitude du décideur face à ce qu'il est convenu d'appeler, depuis Renouvin et Duroselle, les forces profondes de l'opinion. L'individu, en matière politique, n'est jamais singulier, ni seul : il est pensé autant qu'il pense ; il prend chaque décision, habité par une cohorte d'opinions, de courants idéologiques, de pressions collectives qui le déterminent. Avec les outils de l'esthétique de la réception de Hans Robert Jauss (analyse de l'horizon d'attente d'une œuvre), nous cherchons à restituer le décideur dans le champ du collectif et l'épaisseur de la durée : toute politique, toute décision n'est jamais solitaire, si elle répond à un problème défini collectivement ; elle échappe à l'immédiateté, par le ressort analogique de l'intelligence, qui analyse toute situation à la lumière d'une mémoire qui est toujours collective.

À vrai dire, le Quai d'Orsay de l'entre-deux-guerres, en considérant le cas précis de la commande d'un article dans *Le Temps*, journal semi-officiel, pour alerter l'opinion française sur l'évolution de la politique polonaise, ne permet pas de vérifier l'efficacité de la fabrication de l'opinion ni de mesurer l'indépendance des décideurs à l'égard de cette même opinion. À travers cet exemple d'un article commandé à un journaliste, à qui l'on fournit un canevas très précis, il apparaît surtout que la malléabilité de la presse écrite ne s'accompagne guère d'une réflexion générale sur le modelage de l'opinion, chez les diplomates, ni d'une réflexivité du décideur sur la dépendance à l'opinion de ses propres objectifs. S'il mesure l'importance de la propagande, le diplomate s'abstrait artificiellement du problème, comme s'il le dominait de l'extérieur.

— « L'âge d'or de l'entre-deux-guerres : un quatuor de grands écrivains et diplomates » *Mondes. Les cahiers du Quai d'Orsay*, n°9, hiver 2011-2012, p. 95-104.

La carrière de ces quatre écrivains diplomates que sont Paul Claudel, Jean Giraudoux, Saint-John Perse et Paul Morand, a largement profité de leur talent littéraire. Le dilettantisme de Giraudoux n'aurait pas été accepté d'un agent ordinaire ; Claudel « aurait fini comme obscur ministre ou conseiller d'ambassade au fond de l'Amérique du Sud » au dire de Morand. Leger n'aurait peut-être pas même réussi l'entrée au Quai d'Orsay, sans les tripatouillages de Philippe Berthelot à la faveur du jeune poète présenté par Claudel, lors du concours de 1914. Paul Morand, enfin, a bénéficié, au titre de son talent littéraire, de multiples facilités, non pas tant pour accéder à des postes prestigieux, mais pour en avoir d'agréables ou obtenir divers détachements qui lui laissaient le loisir d'écrire, à l'époque de Berthelot. Faut-il regretter, d'un point de vue politique, ces carrières privilégiées ? Entre les insuffisances de la propagande de Giraudoux et son obsession d'une dénatalité française mal compensée par l'immigration de « races primitives » (Pleins pouvoirs, publié en 1939, où éclate d'ailleurs son dédain de « la routine diplomatique »), les errements des Paroles au Maréchal de Claudel, dans les derniers jours de l'année 1940, le service du régime de Vichy par Morand, la politique d'apaisement puis l'hostilité camouflée mais virulente de Leger à l'égard de la France libre, rien de glorieux, sans doute. Mais rien d'autre, finalement, qu'un panel assez représentatif de l'attitude du Quai d'Orsay, massivement pacifiste, comme la société française, et passif dans la tourmente, qui ne fournit qu'en août 1942 un ambassadeur à la France libre, en la personne de Jean Helleu. Si les écrivains diplomates de l'entre-deux-guerres ne furent pas de meilleurs diplomates que les autres, en furent-ils de moins bons ? Et comment savoir si ces écrivains auraient écrit de meilleurs livres, versés dans une autre carrière ?

— « L'affaire Pritchard », *Revue d'histoire diplomatique*, 2012, n°1, p. 97-114.

Le rôle des opinions, en France comme en Angleterre, est déterminant dans cette crise franco-anglaise dont Tahiti est l'occasion, car les acteurs locaux, qui ont fait plus que relayer l'impérialisme d'État, en outrepassant leurs instructions, ont utilisé les passions populaires pour faire pression sur leurs gouvernements respectifs. Néanmoins, si Dupetit-Thouars, si Pritchard, ne s'inquiétaient pas des périls de guerre induits par leur impérialisme, les Français et les Anglais, en dépit de leurs sympathies pour leurs champions respectifs, demeurèrent finalement, dans leur majorité, plus patriotes que colonialistes, et certainement plus pacifistes que belliqueux. En dépit de l'émotion causée par l'expulsion de Pritchard, l'entente cordiale résista à la rivalité franco-anglaise dans le Pacifique, au prix d'un gel de leurs politiques d'expansion respectives en Océanie.

— « Impérialisme français et nationalisme tahitien : la circulation des mots et des idées », *Antypody.org*

Recherche sur la circulation des idées à la fin du XXe siècle, autour de la notion de « nation », selon les espaces polynésiens plus ou moins exposés aux agents de diffusion des catégories politiques occidentales drainés par le Centre d'Expérimentation du Pacifique des années 1960 aux années 1990.

— « Le protectorat français sur Tahiti », *Revue d'histoire diplomatique*, 2011, n°2, p. 97-114.

Cet article vise à faire le point sur la mise en place du protectorat français (1842-1844), en déplaçant le point de vue d'analyse vers le Pacifique (qui exige néanmoins de fréquenter les archives occidentales, à Londres et Paris notamment). Seule la connaissance des sociétés locales, et l'appréhension des distances entre la scène des décisions, en Polynésie, et ses répercussions métropolitaines, permettent de comprendre l'initiative de l'amiral Dupetit-Thouars et sa contestation par les Britanniques de Tahiti, sur place. Les agents de la France et de la Grande-Bretagne, à Tahiti, jouent un rôle considérable, du fait de l'éloignement et de la lenteur des communications ; la complexité d'une société révolutionnée par le contact très récent avec l'Occident, confère à ces acteurs, lorsqu'ils en possèdent une bonne intelligence, une autonomie de vue à laquelle il faut faire droit.

L'affaire ne se comprend pas sans voir comment les acteurs européens ont transporté à Tahiti la rivalité franco-anglaise, dans toutes ses dimensions, nationales, religieuses, voire culturelles. Ils y ont importé leurs valeurs et leurs savoirs, sans prendre conscience qu'ils se trouvaient en retour altérés par la situation locale. Happés par le dépaysement culturel, les résidents européens finissent par considérer comme essentielle la prise de possession d'une île qui n'est pas simplement un port favorable au commerce, ou un lieu de ravitaillement idéal pour la marine (Dupetit-Thouars), mais aussi une sorte de paradis corrompu qui doit revenir à Dieu (Pritchard), ou une enfance de l'humanité, à laquelle la civilisation moderne ne peut pas renoncer sans perdre un peu de son âme (Moerenhout).

— « Saint-John Perse, un diplomate comme un autre ? », *Histoire, Économie et Société*, 2007, n°4, p. 99-120.

Alexis Léger s'est évertué à disjoindre ses deux personnalités : il avait été un diplomate comme un autre, scrupuleusement éloigné de la vie littéraire, hostile au dilettantisme de Giraudoux, étranger à l'hédonisme de Morand. Et, d'autre part, poète, il avait transcendé son époque, en mage détaché des contingences historiques. Ses succès dans la Carrière n'étaient que le signe circonstanciel de sa prédestination de poète, voué au service désintéressé de l'esprit. C'était exagérer la séparation entre ses deux existences de diplomate et de poète, qu'il situait sur des plans disjoints, historiques et sacrés.

L'étude de ses débuts dans la Carrière nous apprend que sa distinction littéraire avait permis ses premiers succès diplomatiques, lorsqu'il avait été présenté à Philippe Berthelot, comme l'auteur d'*Éloges* (1911) ; elle avait déterminé le processus même qui l'avait amené, poète, au Quai d'Orsay, y chercher les conditions matérielles de sa vie de poète, soucieux de l'indépendance de son art, mais aussi de la reconnaissance immédiate qu'il s'interdisait dans le champ littéraire. Ses années chinoises, sa vie de cabinet, dans l'ombre de Briand, continuèrent de le distinguer de ses collègues, plus avant dans sa carrière, lorsque son existence littéraire devint caduque, quoique soigneusement commémorée. Au final, écrivain prétendument dépaycé au Quai, Alexis Léger incarna au prix de subtiles variations avec la tradition diplomatique, une figure de l'écrivain-diplomate, nullement inédite, et particulièrement réactualisée sous la III^e République.

— « La Yougoslavie d'Alexis Léger, secrétaire général du Quai d'Orsay », *Études danubiennes*, tome XXIII, numéros 1-2, 2007, *Les relations franco-yougoslaves dans l'entre-deux-guerres*, p. 33-79.

Si le nouveau secrétaire général ignorait largement le détail des dossiers yougoslaves, il veillait de près à la bonne santé de la Petite entente, l'une des pièces décisives de la rente de situation que la France touchait à la SDN., à ses yeux, et un élément clef du contrôle stratégique de l'Allemagne en Europe sud-orientale. Héritier de la mythologie franco-serbe le secrétaire général, qui se targuait de se cantonner aux affaires strictement diplomatiques, sans prendre la peine d'assumer les questionnements d'ordre militaire, entraînait dans cet autre cliché des relations entre les deux pays : la vaillance du soldat serbe, supplétif traditionnel de l'effort militaire français. À cet égard, longtemps inerte, par principe ou indifférence, il semble qu'Alexis Léger ait fini par militer dans le sens d'une étroite relation stratégique franco-yougoslave et favoriser la fourniture d'armes à Belgrade. Plein du souvenir de la geste de Salonique, il tenta de ressusciter un front oriental, après l'invasion de la Pologne, pour rattraper une Yougoslavie qui s'écartait prudemment de l'orage européen.

— « Louis Barthou et Alexis Léger : un couple improbable au service de l'impossible alliance franco-soviétique », *Revue d'Europe centrale*, tome VII, numéro 2, 2e semestre 1999, p. 1-36.

Barthou arrive au Quai d'Orsay avec l'intention d'infléchir la politique de sécurité collective de Briand, et le projet de se débarrasser du secrétaire général, Alexis Léger, ancien chef de cabinet de l'apôtre de la paix, et son héritier.

La question russe, en suspens depuis que Berthelot a entamé des négociations secrètes avec les Soviétiques, est au cœur de leur antagonisme supposé. Assez souple pour assurer à son ministre qu'il ne précipitera rien avec l'URSS, ni ne s'opposera à un resserrement des alliances orientales, Léger devient le collaborateur idéal du Béarnais. Il joue le rôle de faux nez dans la négociation du Locarno oriental, caution pour l'esprit « sécurité collective » du projet qui ne semble prévoir que par défaut un accord bilatéral avec l'URSS. Ce qu'un homme de gauche n'aurait pu faire admettre à l'opinion de droite (se rapprocher de l'URSS), Barthou, et son patriotisme irréprochable, (l'homme de la loi de 3 ans), pouvait l'imposer. Ce qu'un homme de droite n'aurait pu sans dommages faire admettre à Londres, Léger, briandiste insoupçonnable, le pouvait, qui rassurait : la France ne renouait pas avec ses alliances orientales, provocatrices de guerre, mais poursuivait avec l'URSS l'œuvre de sécurité collective que son mentor avait commencée avec l'Allemagne. La mort prématurée de Barthou ajournait un dessein qui reposait sur la combinaison particulière de ces deux serviteurs de l'État, aux motivations et aux images heureusement complémentaires.

4. Chapitres d'ouvrages collectifs

— « Pierre Laval socialiste minoritaire et la remise en cause de l'Union sacrée », *La guerre totale*, SPM, 2017.

Suivre Laval au cœur de la guerre, c'est rendre compte de deux tendances qui coexistent non sans peine dans le groupe parlementaire socialiste : d'un côté le député rallié à l'Union sacrée se dévoue aux questions peu doctrinaires mais vitales de ravitaillement et contribue à l'effort de guerre en apaisant les tensions sociales de l'Arrière ; simultanément, le militant internationaliste cherche une issue à la guerre, par la diplomatie, faudrait-il pour cela malmener l'Union sacrée. Une troisième tendance se dessine, chez le très pragmatique Laval : terminer le conflit par la guerre à outrance, quitte à rallier le premier flic de France, haï par les siens.

La révolution bolchévique, la perspective de mutineries sur le front et d'émeutes révolutionnaires à Paris, font basculer Laval du côté de la patrie plutôt que de la révolution. Son énergique intervention en comité secret, le 4 juin 1917, dans un climat qu'il présente comme prérévolutionnaire, justifie à ses yeux de nouveaux efforts diplomatiques en faveur de la paix ; mais pour sauver l'essentiel : la République. Laval cesse d'être révolutionnaire lorsque la révolution vient de l'étranger. Le patriotisme l'emporte sur l'internationalisme. La guerre, dans le cas de Pierre Laval, a défait un révolutionnaire et créé un conservateur. La détermination de Clemenceau, sa popularité et l'espoir d'un portefeuille ministériel ramènent le socialiste minoritaire à la conviction que la meilleure façon de terminer le conflit est de la remporter la victoire sur le front et de gagner la paix sociale à l'arrière.

— « Une opinion publique européenne arbitre des relations internationales dans le premier XIX^e siècle ? », Anne-Sophie Nardelli, Albane Pialoux, dir., *L'"arbitre de l'Europe". Penser, fixer, contester les hiérarchies politiques en Europe, de Charles Quint à Standard and Poor's*, publication en cours chez Peter Lang.

L'idée d'un arbitrage par l'opinion publique était familière aux Européens du premier XIX^e siècle qui associaient volontiers les deux notions. Le rapprochement relevait presque du pléonasmisme : si la notion d'opinion publique était évanescence et mutante, il était courant qu'on la définît, au moins par métaphore, comme une institution judiciaire informelle. On parlait de « tribunal de l'opinion » dès le XVIII^e siècle, ce qui justifia la traduction française du livre de Keith M. Baker, *Inventing the French Revolution*.

Faute d'institutions judiciaires ou politiques arbitrant les différends internationaux, l'opinion publique fonctionna dès le début du XIX^e siècle comme une instance informelle de démocratisation de la diplomatie. Un espace public européen se constitua contre l'appropriation de l'honneur national par les opinions publiques domestiques. Le débat international fonctionnait selon un mouvement complexe : la proclamation à la face de l'Europe d'une vérité médiatique nationale, par une presse patriote et, simultanément, des références aux valeurs partagées à l'échelle du continent, dépassant les intérêts nationaux.

La notion d'un arbitrage par l'opinion déboucha sur une véritable diplomatie des peuples, en 1830 : la Belgique associa son opinion et celle de toute l'Europe éclairée à l'affirmation de son existence nationale. Cet arbitrage de l'opinion a été progressivement intériorisé par les décideurs et les ventriloques médiatiques, au détriment d'une diplomatie de la place publique, faite sous l'examen immédiat du public. Pour être demeurée sans postérité, cette expérience mérite d'être rappelée.

— « Tahiti, enjeu des rivalités impériales », chapitre de *l'Histoire de Tahiti* dirigée par Éric Conte, Aux Vents des Îles, 2017.

Étude, sur la base d'archives françaises et anglaises, de l'enjeu tahitien dans les relations franco-anglaises au temps de la première Entente cordiale. Entre les deux gouvernements, qui souhaitent une gestion irénique des rivalités dans l'Océanie, se glissent des acteurs locaux, représentants de l'État émancipés de son contrôle par la distance (consuls et marins) ou agents d'institutions non gouvernementales (missionnaires). Cette recherche en relations internationales sert de cadre préliminaire à l'étude du rôle de l'opinion publique dans les crises franco-anglaises.

— « Quel espace public européen pour une opinion publique internationale dans le premier XIX^e siècle ? », Gérard Raulet, dir., *L'espace public européen : histoire et méthodologie*, Peter Lang, 2016.

Depuis la Révolution, l'opinion publique est le nom de la délibération rationnelle des affaires publiques et, à ce titre, le fondement d'une autorité librement consentie ; mais elle instaure le règne des partis et de la division. Sous la monarchie de Juillet, les discours des autorités consacraient généralement l'existence de l'opinion publique. On admettait qu'elle arbitrait désormais les affaires domestiques, voire étrangères. Le discours savant théorisait l'existence d'une opinion publique internationale, qu'on était enclin à confondre avec la voix de la France. Mais les publicistes britanniques rappelaient l'antériorité et la primauté de l'opinion publique anglaise pour arbitrer les questions internationales. Quant aux journaux qui développaient un discours sur leur capacité à dire l'opinion, en faveur d'un public plus large que celui des électeurs ou de leurs compatriotes, ils consacraient une large place à l'actualité internationale, grâce aux correspondants étrangers et aux revues de presse européennes.

En admettant la diversité de leurs opinions domestiques, les monarchies constitutionnelles ont permis qu'une discussion transnationale s'ouvrit aux points de vue venus de l'étranger. Ce dialogue des opinions a permis la connaissance des arguments adverses et la représentation des périls. Dans les crises des années 1830-1840, la France et la Grande-Bretagne ont appris à régler leurs différends par le verbe plutôt que par les armes.

— « Les diplomates français et l'opinion publique dans l'entre-deux-guerres : le cas de la non-intervention dans la guerre civile espagnole », Vincent Genin, Matthieu Osmont, Thomas Raineau, dir., *Réinventer la diplomatie. Sociabilités, réseaux et pratiques diplomatiques en Europe depuis 1919*, Peter Lang, 2016.

Que pesa l'opinion publique dans le processus de décision de la diplomatie française, lorsqu'elle prit le parti de la non-intervention dans la guerre civile espagnole ? L'ancienneté de la notion de la non-intervention, conçue par les *wahigs* en réaction à l'expédition française en Espagne en 1823 voulue par la Sainte-Alliance ; le prix attaché par le Quai d'Orsay à l'Entente cordiale, née de la convergence des principes libéraux ; l'hostilité commune à l'interventionnisme des régimes autoritaires au détriment des nations souhaitant s'émanciper : toute cette tradition politique, assimilée par les diplomates français des années 1930, bien formés à l'histoire diplomatique et généralement issus de milieux libéraux, trouva un renfort dans les fractures qui divisèrent les opinions, en France comme en Grande-Bretagne, à propos des affaires espagnoles.

Cet article vise à mettre en lumière le lien entre la tradition administrative et les représentations que les diplomates français se faisaient de l'opinion. Sensible aux impressions et aux raisonnements de l'opinion britannique, désireux de ménager les attentes du *Foreign Office*, les responsables du Quai d'Orsay en vinrent à outrepasser ces attentes et à les instrumentaliser pour obtenir du gouvernement de Léon Blum le principe de non-intervention.

— « Les Français et les Anglais ont-ils voulu la guerre ? L'opinion publique en France et en Angleterre dans la crise de juillet 1914 », *La crise de juillet 1914 et l'Europe*, SPM, 2016.

Jean-Jacques Becker a dressé le tableau de Français « peu préparés à l'idée de la guerre, s'y engageant avec regret, mais indignés par l'agression dont ils estimaient être les victimes, convaincus que, parce qu'ils étaient les soldats d'une bonne cause, ils vaincraient rapidement ». Comment comprendre le paradoxe de démocraties entrant en guerre en dépit du pacifisme de leurs peuples ? C'est en confrontant les manifestations discursives et sociales de l'opinion publique (presse, ouvrages, meetings, manifestations, etc.), avec sa prise en compte par les décideurs, telle qu'elle se donne à lire dans les archives d'État, que nous voulons aborder la difficile question du rôle des opinions publiques dans le déclenchement de la guerre. Nous verrons qu'il n'existait pas, à proprement parler, d'opinion domestique débattant de l'opportunité d'une guerre, en juillet 1914. Se poser la question de ce que voulait l'opinion à propos d'un sujet qui n'était pas énoncé n'a presque pas de sens. Aussi bien, faut-il admettre, au risque du paradoxe, que l'importance de l'opinion publique dans les démocraties a conduit ses responsables, par un constant travail de propagande, antérieur à la crise de juillet 1914, à faire de la guerre l'horizon naturel des relations internationales. Ce n'est pas que l'opinion publique des démocraties a voulu la guerre : préparée de longtemps à cette catastrophe, elle s'y est abîmée sans avoir jamais délibéré des conditions qui l'y ont amenée.

— « Naissance de la germanophobie française ? L'opinion publique et la crise de 1840 », *De part et d'autre du Danube. L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans de 1815 à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean-Paul Bled*, PUPS, 2015.

La crise de 1840, dont le foyer est à Londres plus qu'à Berlin ou à Vienne, est toutefois bien connue dans sa dimension franco-allemande, même si on la résume le plus souvent à un duel de poètes plutôt qu'à celui des opinions publiques. D'un côté, Nicolas Becker, l'anonyme greffier du tribunal de Bonn, que son *Rhin allemand* propulse soudainement à une gloire pour un temps comparable à celle de son illustre adversaire poétique ; de l'autre, Alfred de Musset, donc, qui répondit par les vers que l'on sait : « Nous l'avons eu, votre Rhin allemand/Où le père a passé, passera bien l'enfant ». Sans compter les vers de Lamartine ou la prose de Hugo...

Bien entendu, il y eut une flambée de germanophobie en France, à l'été 1840, qui cibra la Prusse et l'Autriche ; elle fut suscitée, ou du moins encouragée, par les plus hauts représentants de l'État et par la presse. Mais, premier tournant pour la notion de « propagande » qui passa de 1830 à 1848 d'une acception militaire à une définition plus spirituelle, l'opinion française fit la distinction entre les régimes et les peuples d'Allemagne, et préféra généralement inspirer la sympathie que la terreur, en évoquant des guerres de libération plutôt que de conquête. C'est pourtant l'effet inverse qu'elle produisit. L'opinion publique française, pendant la crise, s'abusa sur la francophilie de l'opinion allemande et ne comprit pas le tournant inverse que la crise de 1840 provoqua outre-Rhin en favorisant le sentiment national au détriment du sentiment libéral.

— « Mémoire, oubli et histoire : les diplomates français des années 1920 et la question de la responsabilité de la guerre », Michel De Waele, Stephan Martens, *Mémoire et oubli. Controverses de la Rome antique à nos jours*, Presses universitaires du Septentrion, 2015.

Les diplomates français entretiennent une relation privilégiée à l'histoire. Elle tient une place majeure dans leur formation, depuis leur professionnalisation. Ces diplomates, qui sont enclins considérer l'histoire comme une science, et sont formés au respect des traités et à la pratique de la négociation bilatérale, se trouvent confrontés à un étrange mélange des genres avec le fameux article 231 du traité de Versailles, qui réglait juridiquement la question historique de l'origine de la guerre, attribuée à la responsabilité unique de l'Allemagne.

Les diplomates français des années 1920 ont subi une tension très forte : assignés à la défense du traité de Versailles, ils ne devaient pas défendre une conception historique, mais se faire les gardiens d'une mémoire officielle, normative, consubstantielle au fondement juridique des réparations. Cette confusion entre une histoire officielle et la responsabilité juridique de l'Allemagne les soumettait évidemment à l'examen critique de la position française de la part des opinions publiques, voire des gouvernements qui n'étaient pas intéressés à la défense du traité de Versailles, les Neutres au premier chef. La mémoire immédiate de la guerre et la querelle de la responsabilité, érigée en dogme juridique, historique et moral ont grevé la relation franco-allemande dans les années 1920 ; sur quelle base fonder un nouvel ordre européen, sans conception commune du passé récent ?

À cet égard, le Quai d'Orsay ressemble dans l'après-guerre au solipsiste, assimilé par Schopenhauer à un fou barricadé dans un blockhaus imprenable. Les diplomates français en restent à l'âge de la mémoire aussi longtemps que le gouvernement ne cherche pas une forme de réconciliation avec l'Allemagne. Le tournant des accords de Locarno, en 1925, apparaît à la lumière de cette confusion historico-juridique, comme une réconciliation inachevée : fondée (l'impossible) oubli du passé, elle ne tente pas la conciliation des mémoires.

Quant au temps de l'histoire, celui de l'ouverture des archives et des consciences historiques permettant de fonder l'avenir sur une conception, sinon partagée, du moins discutée du passé, il est arrivé trop tard pour apaiser l'irritante question de la responsabilité de la Grande guerre. Le mouvement de l'histoire, suspendu en 1919, repartit dix ans plus tard avec la publication du premier volume de documents, en 1929, qui ouvrit la discussion historique ; trop tard pour réconcilier les mémoires. L'historiographie de la responsabilité de la guerre avait commencé sa longue histoire, qui n'est pas finie, mais la question de la responsabilité de la guerre eut des conséquences politiques presque immédiates ; il n'est pas exagéré de prétendre qu'elle se referma comme un piège sur la diplomatie française des années 1930, désormais menacée par le bellicisme révisionniste du III^e Reich.

— « Âge d'or ou naissance d'une tradition ? Les écrivains-diplomates français dans l'entre-deux-guerres », chapitre de l'ouvrage *Écrivains et diplomates*, Armand Colin, 2012, p. 70-95. Ainsi que l'introduction (collective), p. 21-28, et la modération de la table-ronde, p. 378-397.

Paul Claudel, Jean Giraudoux, Alexis Léger, Paul Morand : les noces entre le Quai d'Orsay et la littérature, à l'âge d'or de l'entre-deux-guerres, sont des lieux communs généralement déduits de ce glorieux quatuor, quand l'alliance ne produisait auparavant qu'une seule grande figure par génération et par régime, Chateaubriand, Lamartine ou Gobineau. Faut-il s'en étonner ? Ces quatre réussites éclatantes, cheveu-légers de la mémoire collective, occultent un phénomène plus massif : une masse d'écrivains-diplomates en activité dans l'entre-deux-guerres qui est demeurée dans l'ombre. La moitié des diplomates en poste en 1938 a publié un ouvrage et 10% d'entre eux ont publié de la fiction. Comment expliquer cette floraison, et quel enseignement en tirer, à la considérer globalement, dans une démarche prosopographique, par-delà l'évidence qui se conçoit sans peine : le corps des diplomates secrète beaucoup plus d'écrivains que la société française en générale, et dans l'entre-deux-guerres plus qu'à d'autres périodes ?

Le phénomène observé avec ses régularités et ses nuances, en faisant abstraction des ratifications possiblement réversibles de la postérité littéraire, laisse voir un effet générationnel au sein de la période, une décennie (1882-1892) où est née la plupart des auteurs de fiction (ceux qui définissent pour nous l'écrivain), parmi les diplomates en activité dans l'entre-deux-guerres. Ce phénomène, si on s'en tient à la fiction, ne se nourrissait guère de lui-même, la notion de tradition de l'écrivain-diplomate n'étant pas constituée à son heure la plus prospère. Si cette matrice de l'entre-deux-guerres a pu engendrer de nouvelles représentations de l'écrivain-diplomate, et de nouvelles vocations, dans l'après-guerre, la moisson exceptionnellement riche, parmi les diplomates en activité en 1938, s'explique par la conjonction du vitalisme de la Belle Époque, qui poussait les écrivains à ne pas séparer la création de l'action, et l'exigence nouvelle, pour certains écrivains, de protéger l'indépendance de leur art par un métier, qui pouvait être la très tolérante Carrière, à l'heure où Berthelot lui donnait une couleur littéraire. Mais cette conjonction a aussitôt reconfiguré la vieille relation des lettres et de la diplomatie, de longtemps nouée autour de pratiques objectivement convergentes.

Mais la diplomatie, au moment qu'elle s'est faite la plus accueillante pour les écrivains, a commencé à les mettre en contradiction avec eux-mêmes. Elle offrait une distinction sociale qui apaisait leur désir de respectabilité d'écrivains « désintéressés », qu'ils fussent aristocrates, outsiders bourgeois ou, *a fortiori*, immigrés, à l'image de Gary ; mais elle pouvait, par-là, les détourner du ciel laïque qu'ils convoitaient, la reconnaissance perpétuelle, par les générations à venir, de leur génie littéraire.

Au fond, l'invention tardive de l'écrivain-diplomate apparaît comme une façon d'unifier, sous une identité commune, l'ontologie de la dualité qui caractérisait douloureusement, dans l'entre-deux-guerres, l'écrivain-diplomate. En s'identifiant à cette chimère de « l'écrivain-diplomate », devenue tradition française, il devient plus facile d'échapper au

soupçon de trahison émis par chaque bord et de vivre harmonieusement les exigences des deux pratiques, aussi concurrentielles que convergentes.

— « Entre deux rives : Alexis Léger et Saint-John Perse, de France et d'Amérique », colloque international de Paris (Bibliothèque Nationale), Paris I-IEP-VSQ, *Les relations culturelles internationales au XX^{ème} siècle*, mai 2006, Peter Lang, 2010, p. 453-470.

Alexis Léger, diplomate et poète, personnifie le lien entre la diplomatie et la culture. Mais, à la différence de ses contemporains, Claudel, Giraudoux ou Morand, qui ont vécu ouvertement cette dualité, et en ont parfois souffert sur leurs versants, Léger a défendu jusqu'à sa chute du secrétariat général des Affaires étrangères, en mai 1940, l'hétérogénéité de ses deux visages de Janus pour jouir de la pureté de son statut d'écrivain et se prémunir du soupçon de dilettantisme politique.

Par-delà la question d'histoire culturelle engagée par cette problématique (en quoi le processus d'autonomisation du champ littéraire aboutit, dans une société sécularisée, à faire du poète une sorte de prêtre laïque), demeure une interrogation propre aux relations internationales. Comment, dans sa quête d'un statut de poète universel, le détour américain d'Alexis Léger (plus de vingt-cinq ans « d'exil ») a enrichi la réception de son œuvre des représentations croisées des milieux littéraires de France et d'Amérique.

L'acculturation d'Alexis Léger en son exil américain est sensible sur les plans littéraires et politiques. Il investit des lieux de reconnaissance littéraire (revues, bourses et autres institutions) sur la foi de passeurs américains, mais aussi par sa propre capacité à incarner un rôle d'expert des lettres françaises (qui justifiait son emploi à la Bibliothèque du Congrès). Il sut s'adapter, comme auteur, à l'horizon d'attente américain, en se prévalant de l'amitié des noms les plus valorisants de ce côté-là de l'Atlantique (Claudel, Gide et Valéry notamment) ; riche de la caution des auteurs des deux mondes, il finit par acquérir le prix Nobel, en 1960, contre toutes les valeurs d'indépendance de sa jeunesse. Il le devait aussi à son expertise et son statut (antigaulliste) de diplomate, dont il n'avait jamais fini de hanter la dépouille, dans le milieu officiel américain. Cette acculturation n'empêcha pas son souci ultime de sa réception en France, grossie et déformée par la chambre d'écho américaine où Saint-John Perse s'était réinventé – autant qu'il l'avait été.

— « La bombe et l'invention d'une nation tahitienne », chapitre de *L'identité ultramarine de la Polynésie française : culture, histoire, langues*, ouvrage dirigé par Serge Dunis, Haere Po, 2010, p. 187-202.

— « La politique arabe de la France de 1969 à nos jours », *Espoir*, n°165, hiver 2011-2012.

La politique arabe du général de Gaulle avait été pensée dans le contexte de la guerre froide ; elle visait des relations privilégiées avec le tiers monde pour lequel l'Algérie faisait office de porte d'entrée, indépendantes des blocs ; elle permettait de dénoncer l'impérialisme des deux superpuissances et la politique étrangère israélienne, avec les accents du patriotisme anti-impérial qui réinventait le rôle de la France dans le monde. Elle s'intégrait, enfin, dans une stratégie énergétique et une politique d'exportation d'armes nécessaires à son indépendance et sa sécurité.

Bien avant la fin de la guerre froide, cette conception s'est heurtée à un changement radical du contexte international. Les chocs pétroliers, dès Pompidou, la montée de l'islamisme et son triomphe en Iran, sous Giscard, la massification de l'immigration en provenance d'Afrique du Nord, qui devient un enjeu de la politique intérieure, sous Mitterrand, tout cela a changé la donne – sans parler de l'évolution du monde arabe lui-même, profondément désuni par l'entrée en force des Etats-Unis dans la région. L'élection, en 2007, d'un candidat qui n'avait pas dissimulé sa distance politique aussi bien que personnelle avec J. Chirac et D. de Villepin, en affichant notamment des convictions atlantistes et pro-israéliennes, marque une rupture assumée avec la politique arabe de la France.

— « Alexis Léger (1887-1975) Biografisk skitse over en digter og diplomât », chapitre de l'ouvrage en danois, *Saint-John Perse, Digter og diplomât*, Musueum Tusculanumus Forlag, Danemark, 2010, p. 13-24.

Biographie politique d'Alexis Léger, traduite en danois à l'occasion d'un ouvrage consacré à Saint-John Perse.

— « Du désert à l’océan : la décolonisation de l’Algérie et la politique nucléaire de la France », *Le Général de Gaulle et le Monde arabe*, Actes du colloque international d’Abu Dhabi, novembre 2008, Dar An-Nahar, Beyrouth, 2009, p. 177-192.

Cette étude revient sur le processus de décision qui a amené le général de Gaulle à renoncer aux sites d’expérimentations atomiques algériens dans le cadre de sa politique de décolonisation et à choisir l’implantation du Centre d’Expérimentation du Pacifique en Polynésie française. Les restrictions de consultation des archives politiques et militaires ayant trait au nucléaire obligent à prendre du recul pour considérer ce paradoxe : le dessein du général de Gaulle de conférer une vocation anti-impérialiste à la France, redevenue championne de l’émancipation des peuples, quitte à rompre avec la dimension impériale du patriotisme français, a suscité une aventure stratégique dans le lointain Pacifique, teintée d’une sorte de nostalgie coloniale.

Le choix d’abandonner les sites algériens, en dépit des aménagements possibles, n’était pas seulement stratégique, mais avant tout politique : marquer la fin de la vocation impériale de la France. Si l’on en croit les archives disponibles (notamment les délibérations du Conseil des ministres des années 1960, ouvertes à la publication pour la première fois à cette occasion), le choix du Centre d’Expérimentation du Pacifique s’est fait largement pour des raisons techniques, mais aussi avec des attendus politiques, qui apparaissent comme une sorte de retour du refoulé impérial français, dans un espace dominé par les Anglo-saxons, et marqué par les anciennes rivalités franco-anglaises. Avec le transfert des expérimentations nucléaires du désert à l’océan, la politique du général de Gaulle s’est confrontée à la difficulté de concilier la grandeur et l’indépendance, la liberté et la puissance.

— « Paul Claudel et Alexis Léger : comment peut-on être à la fois ambassadeur de France et poète ? », colloque *Claudel politique*, textes réunis par Pascal Lécroart, préface de Jacques Julliard, Aréopage, 2009, p. 417-436.

Paul Claudel et Alexis Léger incarnent le type traditionnellement français de l’écrivain-diplomate, avec des similitudes (Alexis poursuivait le modèle de son aîné, dans sa première œuvre poétique comme par son choix d’entrer dans la carrière), mais avec cette différence fondamentale que le premier vivait ouvertement sa condition d’écrivain catholique et de serviteur de l’État, acceptant les bénéfices comme les nuisances de cette cohabitation, tandis qu’Alexis séparait nettement la sphère sacrée de sa vie poétique de l’univers profane et voluptueux de la politique. Il occupait, il est vrai, depuis 1925, des fonctions outrepassant l’emploi strictement diplomatique où Claudel se confinait, en assumant la direction du cabinet d’Aristide Briand. Grâce à la confidentialité (relative) du pseudonymat, Alexis évitait le double soupçon de dilettantisme professionnel, dans le champ politique, et d’asservissement de sa plume, dans le champ littéraire, fondé sur la revendication d’autonomie. Plus prudent, et bientôt plus puissant que son modèle, le cadet ne demeura pas moins jusqu’au bout l’esclave de sa passion mimétique, qui lui fit rechercher l’hommage de l’aîné, à l’heure de regagner la reconnaissance du champ littéraire français, alors que la guerre puis l’antagonisme avec de Gaulle avaient obligé son exil américain et sonné la fin de sa carrière diplomatique.

— « La crise des années 1930 : blocs contre blocs », *Penser et construire l’Europe (1919-1992)*, CNED-CEDES, 2007, p. 90-108.

Synthèse sur le destin croisé de l’idée européenne et les différents systèmes européens (SDN, Locarno, retour à un concert des grandes puissances avec le Pacte à Quatre proposé par l’Italie mussolinienne) au cours des années 1930, dans le cadre de la question au concours de l’agrégation d’histoire en 2008 et 2009.

— « Alexis Léger, de Philippe Berthelot à Aristide Briand », *Aristide Briand, la Société des Nations et l’Europe, 1919-1932*, sous la direction de Jacques Bariéty, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 416-435.

Léger est entré dans la carrière grâce à la protection de Berthelot, qui lui obtint un poste à la Maison de la Presse, asile de la bohème parisienne pendant la guerre, puis à Pékin, accélérateur de carrière en même temps que lointain refuge pour les écrivains (Alexis y conçoit son *Anabase*, à l'instar du *Connaissance de l'Est* de Claudel). De retour à Paris, le jeune diplomate s'affranchit de son protecteur, éclaboussé par le scandale de la Banque Industrielle de Chine. Passé au service de Poincaré et d'Herriot, Alexis devient, à force de charme personnel et d'intrigues mondaines, à prendre la tête du cabinet de Briand. Favorable à Locarno, mais réservé sur les conversations de Thoiry, il freine les audaces du rapprochement franco-allemand initié par son chef, non sans flatter son pacifisme émotionnel, pour gagner sa confiance, au détriment de Berthelot, son premier protecteur, nommé au secrétariat général du ministère.

Scribe et inspirateur du pèlerin de la paix, Alexis œuvre avec Claudel au rapprochement franco-américain en s'appuyant sur les opinions publiques, ce qui aboutit au pacte de renonciation à la guerre (Pacte Briand-Kellog de 1928). Faut de pouvoir réaliser l'union économique du continent, suggère dans le mémorandum de 1930 de réaliser un « lien fédéral » entre les pays européens, qui ferait pièce à l'influence anglo-saxonne et conforterait la position française.

— *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, PUF, 2013, notices : « Aristide Briand », p. 43-44 ; « Locarno (accords de) », p. 231-233 ; « Briand (projet d'Union européenne) », p. 41-43.

5. Communications (colloques, conférences, séminaires)

— « Les révolutions de 1830 en Europe : l'avènement d'une diplomatie de la place publique ? », 44^e Festival Internacional Cervantino, Guanajuato, Mexique, 18-26 octobre 2017.

— « Les Annamites tuent nos femmes » : les mutineries et la peur d'une révolution à Paris en 1917 », *La Roumanie et la France dans la Grande Guerre*, Université Babeş-Bolyai-Académie roumaine, Cluj-Napoca, 3-4 octobre 2017.

— « L'émergence de l'opinion publique dans les relations internationales au premier XIX^e siècle : facteur de paix ou de conflit ? », Conférence Mondiale des Humanités (UNESCO et Conseil International de la philosophie et des sciences humaines), Liège, 5 août 2017.

— « La politique allemande de Pierre Laval dans les années 1930 », intervention au séminaire de Johann Chapoutot, Paris-Sorbonne, mars 2017.

— « "Marcher avec l'opinion" : Les diplomates et l'opinion publique sous la Monarchie de Juillet », conférence au Petit Palais, le 25 novembre 2016, dans le cadre de l'exposition « L'Art de la Paix, Secrets et Trésors de la diplomatie », (19 octobre 2016-15 janvier 2017), organisée par le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

<https://www.youtube.com/watch?v=WgrTjJfbsmk&list=PLv6xudgmCEODH6MnIRIo91E2Q7M8yQkLK&index=4>

— « Les opinions publiques contre leurs gouvernements. Du refus de l'ordre européen au refus du bellicisme d'État », *Popular consent and the European order, 1750-1860*, conférence organisée par le projet de recherche *Re-Imagining Democracy in the Mediterranean, 1750-1860*, Université d'Oxford, Pise, 17-18 décembre 2015.

— « Les Français et les Anglais ont-ils voulu la guerre en juillet 1914 ? », Conférence Savoirs pour Tous, UPF, octobre 2014.

— « Tahiti et la France », *La Marche de l'histoire* émission de Jean Lebrun, sur France Inter, le mardi 11 juin 2013.

— « Opinion publique et pluridisciplinarité », séminaire de formation par la recherche, ISCC /École doctorale EDITE (Université Pierre et Marie Curie, Télécom ParisTech, Cnam, Ircam, Université Paris Descartes Sorbonne), février 2013.

— « Les écrivains et les diplomates français au XX^e siècle : des noces heureuses ? », Espace Pierre

Mendès-France, Poitiers, décembre 2012.

— « L'opinion publique actrice des relations internationales », École Nationale des Ponts et Chaussées, décembre 2011.

— « Les démocraties ne se font pas la guerre : étudier l'opinion publique en histoire contemporaine », séminaire de l'ISCC, octobre 2011.

— « Comment Tahiti est-elle devenue française ? », Conférence Savoirs pour Tous (diffusée sur TNTV), UPF, septembre 2010.

— « Alexis Léger, un écrivain-diplomate singulier ? », communication au séminaire de l'IRICE, Paris I-Paris III-Paris IV, décembre 2009.

— « L'établissement du CEP : étude d'un processus de décision et de ses effets », communication au 11ème Inter-Congrès des Sciences du Pacifique, Papeete, mars 2009.

— « Les écrivains diplomates de l'entre-deux-guerres », Conférence Savoirs pour Tous, UPF, septembre 2008.

— « Alexis Léger, l'individu et le processus de décision en relations internationales », communication au séminaire de l'école doctorale d'histoire contemporaine de Paris X à l'ENS Ulm, novembre 2003.

— « Alexis Léger, une biographie », communication à l'école doctorale des Mondes contemporains de l'Université Paris IV, novembre 2002.

— « Réception et postérité de l'action diplomatique d'Alexis Léger », communication au colloque international Postérités de Saint-John Perse, Université de Nice Sophia-Antipolis, juin 2000.